



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prévention du suicide

Question écrite n° 7723

Texte de la question

Mme Julie Delpech appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la question de la prévention du suicide, un enjeu majeur de santé publique. En France, on recense en 2022 plus de 9 300 décès et environ 200 000 tentatives de suicide. Ce taux, très élevé par rapport aux autres pays européens, témoigne du travail qu'il faut encore accomplir sur le sujet. Afin de ralentir la mortalité suicidaire, les facteurs menant à l'acte doivent être identifiés et les populations à risques repérées. Ce sont en effet des clés essentielles permettant d'aboutir à des dispositifs de sensibilisation et de prévention correctement ciblés et efficaces. La lutte contre le suicide étant inscrite comme priorité dans la feuille de route du ministre de la santé et de la prévention « santé mentale et psychiatrie 2018-2023 », la prévention du suicide nécessite d'être au cœur de cette stratégie nationale. Une attention particulière doit être accordée aux adolescents. 3 % d'entre eux ont déjà effectué une tentative de suicide donnant lieu à une hospitalisation. La situation des jeunes filles est encore plus alarmante avec une forte augmentation des tentatives de suicide et pensées suicidaires depuis 2011. Face à ce constat préoccupant, Mme la députée demande à M. le ministre de la santé et de la prévention de bien vouloir travailler à la création d'un programme d'actions de prévention du suicide.

Texte de la réponse

La prévention du suicide est une priorité pour le ministère de la santé et de la prévention, qui l'a inscrite dans l'action 6 de la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie de 2018, détaillée dans une instruction aux agences régionales de santé du 6 juillet 2022, relative à la stratégie nationale de prévention du suicide. L'objectif de cette stratégie, qui a vocation à être partagée par tous les secteurs ministériels, est de mettre en œuvre, de façon coordonnée dans les territoires, un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide, pilotées par les agences régionales de santé. Ces actions, qui doivent être déployées en synergie, s'établissent autour de cinq axes principaux : - le maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide via le déploiement du dispositif Vigilans ; - la formation d'intervenants en prévention du suicide selon trois modules d'intervention (sentinelles ; évaluateurs ; intervenants de crise) ; - la prévention des phénomènes de contagion suicidaire par la mise en place de plans d'actions régionaux en amont et en aval d'un suicide ; - le numéro national de prévention du suicide, le 3114, ouvert depuis le 1er octobre 2022, disponible 7J/7 et H24 dans toute la France, et géré par des professionnels de santé formés à la prévention du suicide ; - l'information et la sensibilisation du public à cette problématique, et plus globalement à la santé mentale. Les dispositifs mis en place dans le cadre de cette stratégie nationale peuvent cibler certains publics de manière spécifique, comme les jeunes ou les personnes âgées : par exemple, des adaptations du dispositif Vigilans à ces catégories (prenant en compte les difficultés éventuelles liées aux altérations sensorielles liées à l'âge et les caractéristiques des passages à l'acte dans ces tranches d'âge), la mise en place (à terme) d'un tchat individuel pour un accès facilité des jeunes aux services du numéro national de prévention du suicide, ou encore l'expérimentation du programme de recherche « Equipe en Ligne d'Intervention et d'Orientation pour les Adolescents et les jeunes adultes en Souffrance » (ELIOS) visant à permettre l'intervention de web-cliniciens formés à la prévention du suicide directement sur les réseaux sociaux pour venir en aide aux jeunes en proie à

des idées suicidaires.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Delpech](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7723

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 3965

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8579